



CODEHOPLAN

25 chemin de Bizous

65250 Montoussé

☎ : 0674178232

Contact : [codehoplan@orange.fr](mailto:codehoplan@orange.fr)



## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC Monsieur Jean Glavany, député, le 17 JUILLET 2014

Le collectif était représenté par - Guy Estibal, trésorier adjoint

Et par - Geneviève Estibal, responsable

### ***Le centre de périnatalité***

Nous avons évoqué le départ de Mr Franco seul gynécologue et l'arrivée de Madame Guyonnet, elle doit d'après le directeur de l'hôpital occuper cet emploi jusqu'à fin 2015. Nous pensons que ce délai peut permettre le recrutement d'un autre spécialiste.

### ***La probable fermeture de la maternité de Lourdes et ses conséquences pour tout le département***

Mr Glavany nous affirme que cette fermeture n'est pas programmée elle dépend du remplacement ou pas du spécialiste actuel. Faute de candidat cette structure fermera. Les difficultés de pratiquer des IVG dans le département seraient accrues, les femmes et les couples devraient s'éloigner de leur domicile pour Pau ou Saint-Gaudens, multipliant ainsi les démarches et les délais.

**De plus, l'hôpital de Tarbes sera-t-il en mesure d'accueillir le surplus d'accouchements et dans quelles conditions ?**

### ***Les suppressions de lits en psychiatrie long séjour***

La fermeture de 20 lits a été actée par la commission Médicale d'établissement et le conseil de surveillance du 19 juin.

Les patients seront transférés vers des familles d'accueils. Même si la psychiatrie doit s'ouvrir au maximum vers l'extérieur, le collectif estime que, dans le cas de malades chroniques, l'"hospitalisation à domicile" ne correspond pas aux besoins. Une fois encore l'aspect financier de la prise en charge prime sur la qualité des soins prodigués. La création d'appartements thérapeutiques n'a pas été sollicitée à l'ARS par la direction de l'hôpital.

Actuellement plus de 80 pour cent des malades psychiatriques sont traités en externe grâce aux consultations dans des centres habilités mais faute de moyens humains ces centres pratiquent des délais très longs pour les rendez-vous. Les malades doivent aller vers le libéral payant ou renoncer aux soins. **La privatisation de la santé se concrétise de jour en jour un peu plus.** Les surveillants pénitentiaires le disent aussi, on assiste à un transfert des malades psychiatriques des hôpitaux vers les prisons. Le drame d'Albi illustre malheureusement ces propos.

## **IRM**

D'après un article paru dans la presse, l'hôpital rénové de Saint-Gaudens sur un site unique devrait être achevé en 2018, un IRM serait crédité. Nous insistons auprès du député pour avancer sur le projet d'un IRM mobile. L'horizon 2018 est loin, un IRM mobile à disposition des hôpitaux publics de Saint-Girons, Luchon, le Val d'Ariège, St Gaudens et Lannemezan satisferait plus rapidement les besoins. L'IRM mobile de Poitiers fonctionne bien, Monsieur Glavany nous l'a confirmé. Des hôpitaux publics et des cliniques privées l'utilisent, dans notre zone, seuls des hôpitaux l'utiliseraient, il serait donc financé par des fonds publics.

## **Tiers payant**

Nous informons l'élu que le service des urgences de Lannemezan ne pratique pas le tiers payant pour certains actes. Ainsi après les consultations externes, cette mesure s'étend, elle crée des inégalités sociales importantes. Le collectif va aller sur les marchés et devant l'hôpital pour affirmer son opposition à cette injustice.

## **Réforme territoriale et loi santé**

Nous faisons part de notre inquiétude devant la création de grandes régions qui créerait de super Agences régionales de santé. Mr Glavany nous assure que les hôpitaux publics ne seront pas impactés par cette réforme, de même, il estime que les ARS ont fait leurs preuves et doivent être maintenues. Pour lui, le rôle des ARS départementales seraient confortés.

Le député nous propose de nous faire parvenir, dès sa parution, à la rentrée, le projet de loi Santé intégral.

## **Déserts médicaux**

Nous proposons pour améliorer l'implantation de médecins généralistes ou spécialistes dans notre département la création de centres de santé. Ces centres ont fait leur preuve en région parisienne et dans les Bouches du Rhône notamment. IL faut savoir que 80 pour cent des jeunes internes en médecine souhaitent être salariés, pour plusieurs raisons, pratique sans tiers payant, travail en équipe, peu de paperasses, horaires définis avec possibilité d'assurer la permanence des soins. Quand on sait qu'une maison de santé revient à installer plusieurs praticiens sur une même lieu mais est financé par les collectivités pour une pratique libérale et que l'investissement revient en moyenne à environ 800 000 euros sans garantie d'occupation pérenne des locaux, est-ce la solutions d'avenir ? Le député convient des difficultés rencontrées pour recruter des médecins dans les maisons de santé. IL pense qu'à l'avenir des maisons de santé deviendront des centres de santé.

De même, nous insistons sur la nocivité du « Numérius Clausus » ce chiffre bloque les étudiants français mais il favorise les diplômés étrangers, dont nous reconnaissons le mérite, pour autant chaque pays finançant les formations pourraient garder ses diplômés.

## **Conclusion**

Notre rencontre a duré une demi-heure pendant laquelle un échange direct s'est déroulé. Nous avons pu exprimé nos divergences cependant l'élu s'est engagé à suivre les dossiers évoqués et à nous tenir informés, ce qu'il pratique déjà.

Nous savons que sans la mobilisation de chacun à son niveau et vu les restrictions budgétaires actuelles les hôpitaux publics de Lannemezan comme d'ailleurs courent des risques de fermeture de service, toutefois, le dialogue et l'échange sont toujours constructifs.

**Les adhérents et la population du secteur ont leur rôle à jouer, par la mobilisation, pour améliorer l'accès aux soins.**

**Chaque citoyen peut agir, ensemble on est plus forts, renforçons le collectif.**